

critique assez fine pour les deviner, ni assez indépendante pour les supposer, nous nous en tenons à l'histoire. Or, à ce grand jour de l'histoire (il vaut bien la pâle et peu sûre lumière des *on dit*), un saint nous apparaît qui fut le promoteur infatigable de l'appel au Pape.

Vincent de Paul avait été le premier à reconnaître l'hérétique dans Du Vergier de Hauranne ; le premier il avait signalé « les opinions erronées de l'évêque d'Ypres autorisées par M. de Saint-Cyran et les autres personnes du même parti. » Il fut encore le premier, par l'ardeur, dans le projet de porter les Propositions au tribunal suprême de l'Église. Cette courageuse attitude, ce zèle agissant de saint Vincent de Paul ne nous surprend pas. Lui, si doux, si tendre, se montra « comme une colonne de fer et un mur d'airain (1) » en face du Jansénisme. C'était toujours la charité qui l'inspirait ; c'était la charité qui lui dictait, en faveur des petits enfants abandonnés, ces paroles pleines d'un pathétique immortel que tout le monde connaît, et ces lignes, qu'il écrivait à l'un de ses prêtres, au sujet des nouveaux hérétiques : « Se taire en pareille circonstance, c'est conniver au mal ; en de pareilles causes, le silence est suspect, et nous serions coupables si, par notre silence nous laissons un cours libre à l'erreur. » Sensible aux misères corporelles qui pesaient sur ses contemporains, comment saint Vincent de Paul ne l'aurait-il pas été aux misères de leur âme ? Et quelles misères plus lamentables que celles que l'hérésie entraîne après elle ? « Aussi, il ne pouvait voir les progrès des Jansénistes sans gémir devant Dieu dans le secret de son cœur et sans en implorer son assistance pour en arrêter le cours. Quelles mortifications ne fit-il pas alors pour fléchir la colère de Dieu, afin qu'il lui plût de détourner ce malheur dont les commencements paraissaient déjà si terribles (2) ! » Saint Vincent de Paul se macérant pour désarmer la colère divine, et M. Arnauld et ses amis en appelant au Parlement pour assurer le triomphe de l'erreur, quel contraste ! Décidément on trouve bien quelques fanfarons de vertu parmi les *bienheureux* défenseurs de la *Vérité*.

Le Supérieur des prêtres de la Mission ne se contentait pas de gémir dans le secret de son cœur. Avec le P. Dinet, confes-

1. Rapin, *Mémoires*, t. 1, p. 317, sq.

2. *Ibid.*, p. 318.

seur du roi, les fidèles docteurs de la Sorbonne, Habert, évêque de Vabres, et quelques prélats arrivés déjà à Paris pour l'Assemblée du Clergé de 1651, il travailla activement à faire rédiger, puis à faire signer par les évêques, une lettre collective demandant au Souverain Pontife de juger les propositions extraites de *l'Augustinus*. Le zèle de ces hommes de bien ne fut point stérile ; quatre-vingt-cinq prélats signèrent la lettre qui fut envoyée à Innocent X par l'intermédiaire du Nonce. Nous traduisons ici cette lettre, non-seulement parce qu'elle fut le point de départ de toute la procédure contre les cinq *Propositions*, mais surtout parce qu'on y entend un écho magnifique de la croyance de notre ancien épiscopat français à l'infaillibilité doctrinale du Pape.

Très-Saint Père,

C'est la coutume ordinaire de l'Église de porter au Siège Apostolique les causes majeures, et la foi indéfectible de Pierre exige à bon droit que cette coutume soit toujours observée. Pour obéir à cette loi très-juste, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'écrire à Votre Sainteté au sujet d'une affaire des plus importantes touchant la religion. Il y a dix ans que la France, à notre grande douleur, est violemment agitée à cause du livre posthume et de la doctrine du Révérendissime Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres. Ces agitations, il est vrai, devraient être apaisées tant par l'autorité du Concile de Trente, que par celle de la bulle d'Urbain VIII d'heureuse mémoire, qui a condamné les dogmes de Jansénius et confirmé les décrets de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus.

Votre Sainteté a établi par un nouveau décret la vérité et la force de cette bulle ; mais parce que chaque proposition en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, on a laissé un prétexte aux chicanes et aux feintes de plusieurs. Nous espérons qu'il n'en sera plus ainsi, si Votre Sainteté, comme nous l'en supplions, définit clairement et distinctement quel sentiment il faut avoir en cette matière. C'est pourquoi nous la conjurons d'examiner ces propositions à l'égard desquelles la dispute est plus dangereuse et la contestation plus échauffée, et de porter sur chacune d'elles un jugement clair et certain. (*Suit l'énumération des cinq Propositions.*)

Votre Sainteté a depuis peu éprouvé combien l'autorité du Siège Apostolique a eu de pouvoir pour abattre l'erreur du *Double Chef de l'Église*. La tempête a été aussitôt apaisée : la mer et les vents ont obéi à la voix et au commandement de Jésus-Christ. Ce qui fait que nous vous conjurons, Très-Saint Père, de prononcer sur le sens de ces Propositions un jugement clair et décisif, auquel le Révérendissime Jansé-

nus lui-même près de mourir a soumis son ouvrage, et de dissiper ainsi toute obscurité, de rassurer les esprits chancelants, d'empêcher les divisions, de redonner à l'Église sa tranquillité et son éclat. Dans cette espérance, nous offrons à Dieu nos souhaits et nos vœux, afin que ce roi immortel des siècles comble Votre Sainteté de longues et heureuses années, et qu'il ajoute à un siècle de vie, une bienheureuse éternité.

Les démarches de Cornet, du P. Dinet, de saint Vincent de Paul, et le succès qui les couronnaient, jetèrent l'alarme dans le camp janséniste. On n'y eut plus qu'une double préoccupation : savoir l'effet que la lettre des quatre-vingt-cinq produisait à Rome, le neutraliser, et faire écrire au Pape une contre-lettre par les évêques augustinien, afin de l'embarrasser par cette opposition.

Saint-Amour, un des docteurs qui s'était le plus violemment opposé à l'examen des *Propositions*, et qui avait déjà fait un voyage en Italie, partit pour Rome, dès 1650, « comme pour le Jubilé, mais *très-probablement* dans un but moins dévotieux, » dit M. Sainte-Beuve, qui peut être très-certain que son *frais et gaillard* Saint-Amour pensait peu à gagner les indulgences de l'année sainte en entreprenant son voyage.

Voici le portrait de cet émissaire de Port-Royal signé par Briennes :

Louis Gorin de Saint-Amour, fils du cocher de Louis XIII, que Sa Majesté aimait fort à cause de son adresse à bien mener son carrosse, et pour quelques autres bonnes qualités qui étaient dans ce cocher du corps (1); ce Louis, dis-je, de Saint-Amour, de fils de cocher, devint *par son savoir-faire* Recteur de l'Université de Paris, la plus célèbre de l'univers, et ensuite de la Maison et Société de Sorbonne. Il avait un corps et une mine plus propre encore à conduire le carrosse du Roi qu'à porter le bonnet et le chapeau sur les bancs de la Sorbonne, qui pliaient sous les pieds de cet autre Hercule; plus grand et plus fort n'était point celui de la Fable; je doute qu'il fût plus éloquent, et plus courageux. Tel donc, et plus terrible encore, parut, durant sa licence, le gigantesque Saint-Amour. Les Cornet, les Percyret et les Moine, ce trio de docteurs molinistes, craignaient plus Saint-Amour tout seul que tout le parti janséniste tout ensemble. En effet, c'était pour eux un redoutable adversaire. Quel homme, bon Dieu! aujourd'hui à Paris, demain à Rome; et de là, comme un fantôme, porté en l'air, ou sur un cheval de Pacolet, on le voit au *prima mensis*, où la seconde lettre de M. Arnauld allait être censurée tout d'une voix...

1. Les cochers du corps conduisaient les carrosses du roi et de la reine.

Ce fut M. Hallier, alors qu'il *défendait l'honneur et les droits du Clergé de France*, qui facilita la promotion de Saint-Amour au doctorat. Il le chérissait. « Cette amitié, dit le P. Rapin, s'était fomentée par de petits régals que Saint-Amour faisait à Hallier, qui aimait le bon vin, dont Saint-Amour, qui ne le haïssait pas, était toujours bien pourvu. Il y ajoutait des omelettes à la janséniste : car on donnait ce nom à tout ce qu'il y avait d'exquis pour le manger dont on était assez curieux parmi les importants de la cabale, qui n'étaient nullement sévères ni à eux-mêmes, ni à leurs amis. Ils se traitaient bien, s'étant laissé persuader que ce qui est bon ne doit être que pour des élus comme eux (1). » Tandis que les importants se traitaient bien, les autres, c'est l'abbé d'Aubiny qui nous l'a appris, *mangeaient des herbes au Désert*, pour l'édification publique.

Saint-Amour, que nous connaissons maintenant, pour se rendre en Italie, prit la route de Genève où il comptait de bons amis parmi les ministres calvinistes. Arrivé à Venise, il y fit un assez long séjour. Louis de Matharel, « estoit pour lors résident pour le roy près cette république, et y soutenoit cette charge, depuis deux ou trois années qu'il n'y avoit pas d'ambassadeur, avec beaucoup de réputation (2). » M. de Matharel, d'origine italienne (3), sut si bien se faire estimer, que le Sénat voulut lui accorder le titre de *noble Vénitien*, mais il refusa généreusement cette faveur en disant qu'il ne recevait de grâce que du roi son maître. Les grâces du roi ne lui manquèrent pas : il devint secrétaire général de la marine, et bientôt après intendant-général de justice, police et finances de la marine du Levant. Sa mère était fille de Claude Le Cirier, l'un des cent gentilshommes de Louis XIII; un de ses cousins, Nicolas de Matharel, avait été aumônier du roi. Le nom de Matharel n'était donc pas inconnu à Saint-Amour qui dût se hâter de se présenter chez le résident. Il était trop bavard pour dissimuler le vrai motif qui l'amenait en Italie. Loin de l'ap-

1. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 287.

2. *Journal* de Saint-Amour, p. 47.

3. Cette maison est sortie de Ravenne; elle est établie en France depuis 1385. Elle a donné à l'État plusieurs hommes distingués, et à l'Église deux cardinaux, un évêque, un général des Feuillants qui fut confesseur du pape Paul V et qui mourut en odeur de sainteté à Rome. La Chenaye dit qu'il a été béatifié.

prouver, Louis de Matharel essaya de le décourager ; il lui raconta l'aventure de Claude Hersent, un disciple de saint Augustin un peu trop zélé, qui venait d'échapper, par miracle, aux prisons du Saint-Office à Rome. Claude Hersent, invité à donner le sermon pour la fête patronale, dans l'église de Saint-Louis, s'était mis dans la tête que ce serait une belle occasion de se signaler que de prêcher la doctrine de l'évêque d'Ypres au milieu de Rome. Il pensait qu'à l'abri de l'amitié de l'ambassadeur de France, qui se servait de lui, car il était fort plaisant, pour animer sa table et réjouir ceux qu'il y invitait, il pouvait tout oser. Suivant la manière de nos Messieurs, on prôna à l'avance le sermon et le prédicateur. Le concours fut grand. Les cardinaux Barberin, d'Este et des Ursins s'y trouvèrent avec l'ambassadeur et une foule considérable de Français et d'Italiens. Hersent, avec une hardiesse de déclamateur achevé, débite devant cette illustre et nombreuse assemblée, que *l'homme en perdant l'innocence a perdu la liberté ; qu'on ne peut résister à la grâce, dont le pouvoir est toujours victorieux.*

C'était la pure doctrine janséniste, le sermon fut prononcé avec tant de brusquerie et si peu de gravité, qu'on n'y prit pas garde. Mais le prédicateur, encouragé sans doute par ce beau succès, eut l'effronterie de faire imprimer son discours et de le dédier au Pape avec une épître peu respectueuse pour Sa Sainteté et remplie des louanges de l'évêque d'Ypres. Cette audace ne pouvait rester impunie. Ordre fut donné d'arrêter Hersent au moment où il rendait visite à l'ambassadeur de Malte. Heureusement pour lui, tandis que les sbires le guettaient, un carrosse de l'ambassade française passe devant la porte, il s'y jette, et échappe à l'Inquisition.

A ce récit, M. de Matharel ajouta quelques considérations pour dissuader Saint-Amour de poursuivre son voyage. Il lui représenta « combien cette fâcheuse rencontre mettrait encore en plus mauvaise odeur à Rome tous ceux qui y passeraient pour jansénistes ; il lui dit que le soin général qu'il devait prendre autant qu'il pouvait qu'aucun Français ne se trouvât embarrassé dans des affaires difficiles et odieuses en ce pays-là, parce que cela retournerait toujours au déshonneur de la nation, l'obligeait de lui témoigner les craintes qu'il avait, s'il allait à Rome sitôt après ce dernier mécontentement qu'Hersent venait d'y donner de lui, qu'on entrât en jalousie de lui dès

qu'on le verrait ; qu'on ne le considérât comme un homme substitué en sa place pour les intérêts de la même cause, et qu'on n'y prit résolution de prévenir, en le mettant en lieu de sûreté, toutes sortes d'intrigues et d'autres choses désagréables... ; qu'il avait fait diverses choses en France contre les Mendians, contre M. Cornet et M. Hallier qui ne seraient pas fort goûtées à Rome, et qu'il ne pouvait lui dissimuler que sa pensée était qu'il ferait fort bien, s'il pouvait, de n'y point aller (1). »

C'était parler d'or. Saint-Amour répondit au chargé d'affaires que « le témoignage de sa conscience ne lui reprochait rien qu'on pût lui objecter avec justice ; que sans regret pour ce qu'il avait fait à Paris, il était sans appréhension pour l'avenir ; qu'au contraire, il était résolu de soutenir et de justifier à Rome et partout ailleurs, dans toutes les occasions qui pourraient en arriver, tout ce qu'il avait dit en France (2). »

Cependant, dès son entrée dans Rome, les sages conseils de M. de Matharel et l'histoire d'Hersent revinrent à sa mémoire. La peur du Saint-Office tempéra les ardeurs de son zèle et doua tout à coup notre Hercule d'une prudence et d'une discrétion merveilleuses. Il ne veut pas voir le Pape pour ne pas se faire remarquer ; quand ses amis de Paris lui demandent des nouvelles de la lettre des quatre-vingt-cinq, il leur répond qu'il est surveillé, qu'il a peu de connaissances à Rome, que sa santé n'est pas rétablie, qu'il a d'autres affaires qui ne lui permettent pas de disposer tout à fait de son temps. Au reste, il leur conseille d'envoyer une députation à Rome pour y défendre la vérité ; il leur donne beaucoup de raisons pour les décider à prendre ce grand parti, mais il leur donne beaucoup aussi pour leur en signaler les périls et l'inutilité. La plus considérable des raisons qu'il donne contre son projet est que « les Jésuites ont bien du pouvoir sur les officiers du Saint-Office. » L'image d'Hersent poursuivi par les sbires ne quitte pas Saint-Amour, cet Hercule comme l'appelait Brienne, cet Ajax théologien, comme l'appelle M. Sainte-Beuve. Il dissimule sa redoutable massue, effroi des Cornet, des Pereyret ; au lieu de faire le lion, il fait le renard, rôle qu'Arnauld, caché sous les ailes de Dieu, jugeait digne des seuls ennemis de Port-Royal. Il s'insinua auprès de quelques cardinaux, du général des Augustins, de

1. *Journal de Saint-Amour*, p. 47.

2. *Ibid.*, p. 48.

plusieurs Dominicains qu'il engagea à soutenir la doctrine de Saint Augustin et de Saint Thomas sur l'efficacité de la Grâce. Avec toute sa circonspection, Saint-Amour se laissa aller à parler trop ingénument. Sous le bonhomme on découvrit le fameux janséniste de l'appel au Parlement. Il fut signalé aux Inquisiteurs, qui décidèrent de l'arrêter. Mais le Pape consulté, détourna la couronne du martyr de la tête de ce brave : *Lasciatelo andare*, laissez-le aller, dit-il, et ce fut par un jésuite (observe, peut-être avec un peu de malice, le P. Rapin) que Saint-Amour « fut averti charitablement, du danger où il était, ce qui le fit partir plus tôt, malgré les lettres très-pressantes qu'il reçut de Paris de différer son départ par le besoin qu'on avait à Rome d'un homme aussi habile que lui (1). » Les lettres de Paris étaient en effet fort pressantes. Le docteur Taignier lui écrivait :

« Nous avons considéré les raisons qui sont dans vos lettres et nous avons jugé que la députation était absolument nécessaire. Maintenant nous travaillons à la faire réussir. Messieurs de Val-Croissant et de Bourzeis entreront dans le nombre des députés, et ils iront vous trouver pour vous fortifier. Cependant vous demeurerez, s'il vous plaît, au lieu où vous êtes, et n'en partirez point que *Messieurs nos pères* vous le mandent, car vous êtes le député-né et le directeur de la députation. »

La peur fut plus forte que l'obéissance due à Messieurs les pères de Port-Royal. Pourtant Saint-Amour, qui voyageait avec un jeune gentilhomme, n'osa pas le ramener en France sans lui avoir fait baiser les pieds du Pape, et, un peu rassuré par le *Lasciatelo andare* d'Innocent X, il demanda et obtint une audience fort courte où il s'effaça le plus qu'il pût. Le 13 avril 1654, il quittait Rome, fort satisfait de s'être tiré si heureusement d'un si mauvais pas, dit le P. Rapin, et résolu de ne s'y plus exposer. Sa résolution changea à Gênes où de nouvelles lettres de Paris vinrent l'arrêter. On lui mandait que tout était perdu sans lui ; que les évêques augustiniens l'avaient choisi pour les représenter auprès du Pape ; qu'il n'y avait rien à craindre pour lui, quand on saurait qu'il était député des évêques de France, protecteurs de la doctrine de Saint Augustin ; qu'on aurait du respect pour une qualité que le droit des gens

1. Rapin, *Mémoires*, t. 1, p. 328.

et la seule équité seraient capables de rendre inviolable, si d'ailleurs on pensait à l'inquiéter. Ainsi rassuré, Hercule reprend sa massue, Ajax redevient théologien, et plein d'une noble ardeur, il retourne à Rome, où il trouva des lettres de recommandation pour plusieurs cardinaux, les instructions des *Pères*, et une lettre des évêques augustiniens pour le Souverain Pontife.

Voici les instructions qu'il recevait de Port-Royal :

Faites tous vos efforts possibles afin qu'on ne prononce rien sur les propositions ; mais si vous voyez qu'on voulût prononcer, il faudrait tâcher de faire faire trois choses, savoir : 1<sup>o</sup> que l'on déclarât expressément que l'on ne veut donner nulle atteinte ni à la doctrine, ni à l'autorité de saint Augustin, que le Saint-Père veut être révérencé de tous les fidèles ; 2<sup>o</sup> que l'on ne prétend blesser nullement la grâce efficace par elle-même et nécessaire à toutes les bonnes actions, à tous les bons mouvements de la volonté qui regardent le salut ; 3<sup>o</sup> qu'on ne veut aussi donner aucune atteinte aux propositions selon la connexion qu'elles peuvent avoir avec la même doctrine de la grâce efficace par elle-même, nécessaire à tous les bons mouvements de la volonté. *Dites-leur que sans cela ils condamnent Clément VIII, Paul V, et toute la Congrégation de Auxiliis*. Ce n'est pas qu'il ne fût bien plus à souhaiter qu'on ne fit rien de tout ; mais, si l'on fait quelque chose, je ne vois pas de meilleur tempérament pour donner quelque satisfaction à tout le monde et pour ne pas réduire les choses à l'extrémité. Gardez-vous bien de proposer ce tempérament que dans la dernière extrémité (1).

On voit combien nos Messieurs redoutaient ce jugement clair et décisif que les évêques demandaient au Saint-Siège ; on voit aussi avec quel art ils s'abritent derrière saint Augustin, avec quel *désintéressement* ils proposent un tempérament qui satisfasse tout le monde, et on admire le soin qu'ils prennent de la mémoire de Clément VIII, de Paul V. Quelle foi dans ces grands serviteurs de Jésus-Christ, et tout ensemble quelle humilité : ils se défient des lumières du Saint-Esprit et lui dictent ses oracles !

Saint-Amour n'était pas pressé de communiquer à la cour romaine les sages conseils des solitaires. Sans doute, il était *député des évêques de France* ; néanmoins, il avoue dans son

1. Lettre de l'abbé de Val-Croissant, M. Lalane.

*Journal* qu'il s'imaginait de temps en temps entendre le pape dire à Albissy, l'assesseur du Saint-Office : *Faites-le prendre* (1). Tout son courage se réduisit à demander une audience au Souverain Pontife, qu'il obtint « après s'être présenté bien des fois à l'antichambre pour y débiter les raisons de son ambassade (2). » En présence d'Innocent X, Saint-Amour se retrouva bon janséniste : il fit un long et fastueux discours dans lequel il dénatura l'histoire des cinq propositions. Le Pape lui répondit que si c'était l'affaire de la bulle d'Urbain VIII, qui avait condamné la doctrine de Jansénius, la cause était définitivement jugée ; que si c'était une nouvelle affaire, il vit Albissy. Ce nom calma l'éloquence débordante de Saint-Amour ; il présenta la lettre des prélats qui le députaient, et se retira.

Bien qu'un peu longue (les Jansénistes ne savent ni parler, ni écrire avec concision) il nous faut lire cette lettre :

Très-Saint Père,

Nous avons appris que quelques-uns de Messieurs nos confrères ont écrit à Votre Sainteté touchant une affaire importante et difficile et qu'ils la supplient de vouloir bien décider nettement quelques propositions qui excitèrent l'année dernière un grand trouble dans la faculté de Paris, sans aucun fruit. Ce qui ne pouvait réussir autrement, puisque ayant été faites à plaisir et composées en des termes ambigus, elles ne pouvaient produire d'elles-mêmes que des disputes pleines de chaleur dans la diversité des interprétations qu'on y peut donner, comme il arrive toujours dans les propositions équivoques. Ainsi Messieurs nos confrères nous permettront, s'il leur plaît, de dire que nous ne saurions approuver leur dessein. Car, outre que les questions de la Grâce et de la prédestination divine sont pleines de difficultés et qu'elles ne s'agitent d'ordinaire qu'avec de violentes contestations, il y a encore d'autres raisons très-considérables, qui nous donnent sujet de croire que le temps où nous sommes n'est pas propre pour terminer un différend de cette importance : si ce n'est que Votre Sainteté veuille, pour porter un jugement solennel, ce qui ne semble pas être leur intention, y procéder selon les formes pratiquées par nos pères, reprendre l'affaire dès son origine et l'examiner toute entière et de nouveau en entendant les parties, comme firent Clément VIII et Paul V, de sainte mémoire. Car, si Votre Sainteté n'en usait pas de la sorte, ceux qui seraient condamnés se plaindraient avec justice de l'avoir été par les calomnies et par les artifices de leurs adversaires, sans avoir été entendus. A quoi ils pourraient peut-être ajouter que cette cause avait

1. Saint-Amour, *Journal*, 2<sup>e</sup> partie, ch. 14.

2. Rapin, *Mémoires*, t. 1, p. 378.

été portée à Votre Sainteté avant que d'avoir été jugée dans un concile d'évêques. Et pour fortifier la justice de leurs plaintes par des exemples de l'ancienne discipline de l'Église, ils allégueraient le concile d'Alexandrie contre Arius, celui de Constantinople contre Eutychès, ceux de Carthage et de Mîlève contre Pélage et d'autres. Et certes, Très-Saint Père, s'il était à propos d'examiner ces propositions et d'en décider, l'ordre légitime des jugements de l'Église universelle, joint à la coutume observée dans l'Église gallicane, veut que les plus difficiles questions qui naissent en ce royaume soient d'abord examinées par nous. Ce qui étant, l'équité nous obligerait de considérer mûrement si ces propositions dont on se plaint à Votre Sainteté ont été faites à plaisir pour rendre odieuses quelques personnes et pour exciter du trouble ; en quels livres, par quels auteurs, en quel sens elles ont été avancées et soutenues ; d'entendre sur cela de part et d'autre ceux qui contestent, de voir les ouvrages sur ces propositions, d'en distinguer les véritables sens d'avec les faux et les ambigus, de nous informer de tout ce qui s'est passé sur ce sujet depuis qu'on commence à en disputer, et après cela faire entendre au Saint-Siège tout ce que nous aurions ordonné en cette affaire (où il s'agit de la foi), afin que tout ce que nous aurions prononcé avec justice sur cette matière fût confirmé par votre autorité apostolique. Mais, en s'adressant comme on fait directement à votre siège sans que nous ayons examiné et jugé la cause, par combien d'artifices la vérité ne peut-elle point être opprimée ? Par combien de calomnies la réputation des prélats et des docteurs ne peut-elle point être noircie ? et par combien de tromperies Votre Sainteté ne peut-elle pas être surprise ? car d'un côté on voit ceux en faveur desquels messieurs nos confrères ont écrit à Votre Sainteté soutenir fermement et opiniâtement que le plus grand nombre des scolastiques est de leur opinion, et que leur doctrine est plus conforme à la bonté de Dieu et à l'équité de la raison naturelle ; d'autre part, ceux qui s'attachent entièrement à saint Augustin déclarent que les questions dont il s'agit ne sont plus problématiques ; que c'est une affaire finie il y a longtemps ; que ce sont les décisions des conciles et des papes, et principalement du Concile de Trente, dont les décrets sont presque entièrement composés des paroles et des maximes de saint Augustin, comme tous ceux du second concile d'Orange. Ainsi, au lieu d'appréhender notre jugement et le Vôtre, ils le désirent, ayant sujet de se promettre de Votre Sainteté, qu'étant assistée du Saint-Esprit, Elle ne se départira point en la moindre chose de ce qui a été ordonné par les saints Pères, et qu'il n'arrive pas que la réputation du Saint-Siège et de l'Église romaine tombe dans le mépris des hérétiques, qui observent de près jusques aux moindres de ses actions et de ses paroles. Mais nous avons sujet d'espérer que cela n'arrivera jamais, principalement si, pour retrancher à l'avenir toute contestation, il plaît à Votre Sainteté, en marchant sur les traces de vos précédés-